

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 17 NOVEMBRE 2016

DELIBERATION N°BC/2016.00488

**AVENANT N°1 LOT 1 - CREATION D'UN GIRATOIRE AVENUE DE VEAUCHE ET
RUE F. COLI A ANDREZIEUX-BOUTHEON**

Le Bureau communautaire a été convoqué le 10 novembre 2016

Nombre de membres en exercice : 51

Nombre de présents : 45

Nombre de pouvoirs : 1

Nombre de voix : 46

Membres titulaires présents :

M. Gilles ARTIGUES, M. Jean-François BARNIER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, M. Eric BERLIVET, M. Jean-Claude CHARVIN, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Gilles ESTABLE, M. Marc FAURE, M. Bernard FAUVEL, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Christian FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, M. Luc FRANCOIS, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GARRIDO, M. Roland GOUJON, M. Rémy GUYOT, M. Raymond JOASSARD, M. Christian JULIEN, M. Robert KARULAK, M. Bernard LAGET, M. Michel MAISONNETTE, M. Pascal MAJONCHI, M. Yves MORAND, Mme Michèle NIEBUDKOWSKI, M. Yves PARTRAT, M. Jean-Michel PAUZE, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, M. Marc PETIT, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, M. Marc ROSIER, M. Jean-Claude SCHALK, M. Joseph SOTTON, M. Gérard TARDY, M. Jean-Marc THELISSON, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES, M. Alain VERCHERAND, M. Enzo VIVIANI, M. Georges ZIEGLER

Pouvoirs :

M. Gérard MANET donne pouvoir à M. Hervé REYNAUD

Membres titulaires absents excusés :

M. Paul CELLE, M. Marc CHAVANNE, M. Daniel JACQUEMET, M. Marc JANDOT, M. Yves LECOCCQ

Secrétaire de Séance :

M. Rémy GUYOT

REÇU EN PREFECTURE

Le 29 novembre 2016

VIA DOTELEC - iXBus

042-244200770-20161021-D20160048810-DE

DATE D'AFFICHAGE :20161129

DELIBERATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 17 NOVEMBRE 2016

AVENANT N°1 LOT 1 - CREATION D'UN GIRATOIRE AVENUE DE VEAUCHE ET RUE F. COLI A ANDREZIEUX-BOUTHEON

Le marché n°2016VO316 passé selon une procédure adaptée par la Ville d'Andrézieux-Bouthéon et transféré à Saint-Etienne Métropole le 1^{er} juillet 2016 concerne la création d'un carrefour giratoire Avenue de Veauche et rue François Coli – lot n°1 : terrassement et réseaux attribué à la société TP BERNARD – 6 rue Clément Ader à Andrézieux-Bouthéon pour un montant de 27 966,50 € HT soit 33 559,80 € TTC.

En cours de chantier, pendant l'exécution des travaux, il s'est avéré nécessaire de réhausser la contre-allée de la voirie afin de stabiliser le giratoire et éviter d'ultérieurs désagréments. De ce fait, la contre-allée a également dû être élargie.

Ces travaux supplémentaires, faisant l'objet d'un avenant, s'élèvent à 4 047,50 € HT soit 4 857,00 € TTC soit 14,47 % du montant du marché initial.

Le nouveau montant du marché s'élève donc à 32 014,00 € HT soit 38 416,80 € TTC.

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- **approuve la passation d'un avenant n°1 au marché de terrassement et réseau pour la création d'un carrefour giratoire Avenue de Veauche et rue François Coli,**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer l'avenant au marché de terrassement et réseau pour la création d'un carrefour giratoire Avenue de Veauche et rue François Coli,**
- **la dépense correspondante sera imputée au chapitre 2315-66 du budget VOIRIE de l'exercice 2016.**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,
Le Président,



Gaël PERDRIAU